



Conseil Général
1513 Hermenches

Extrait de Procès-verbal

Séance : 26 octobre 2022
Présidence : Jean-Luc Danalet
Objet : Révision du plan d'affectation communal

Le Conseil Général d'Hermenches

- vu le préavis municipal n° 6 / 2022
- ouï le rapport de la commission d'urbanisme désignée pour étudier cet objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

à bulletin secret et à la majorité des membres présents

1. de lever l'opposition formée par M. Raymond Porchet et d'adopter la proposition de réponse telle qu'énoncée à l'annexe 5-s du présent préavis;
2. de lever l'opposition formée par M. Philippe Métraux et d'adopter la proposition de réponse telle qu'énoncée à l'annexe 5-m du présent préavis;
3. de lever l'opposition formée par Mme et M. Rita et Joël Meystre et d'adopter la proposition de réponse telle qu'énoncée à l'annexe 5-o du présent préavis;
4. de lever l'opposition formée par Mme Nicole Court et d'adopter la proposition de réponse telle qu'énoncée à l'annexe 5-c du présent préavis;
5. d'adopter le préavis municipal n° 06-2022 relatif à la révision du plan d'affectation communal;
6. d'adopter le plan d'affectation communal (annexe 1-a) – y compris l'adaptation sur la parcelle de Mme et M. Marie-Edith et Francisco Martos – et son règlement (annexe 2), le plan des limites des constructions (annexe 1-b), le plan de constatation de nature forestière (annexe 1-c), le plan des espaces réservés aux eaux (annexe 1-d) et le plan de décadastration de la parcelle N°130 (annexe 1-e);
7. de donner tout pouvoir à la Municipalité pour plaider, signer, transiger, compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du plan d'affectation communal et du règlement y relatif.

Ainsi délibéré en séance du 26 octobre 2022.

Jean-Luc Danalet
Président

Laetitia Déglon
Secrétaire